Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 55 (1919)

Heft: 29-30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LVme ANNÉE

Nos 29-30
Série B

LAUSANNE
26 juillet 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — Tribune libre : Une campagne malveillante. — Information : Education physique. — Bibliographie.*

Communications à nos lecteurs et correspondants.

1. L'abondance des matières nous oblige à supprimer la partie pratique de ce numéro.

2. Malgré cela, nous devons renvoyer de nombreux articles à un prochain numéro. Nous prions derechef nos correspondants d'être aussi concis que possible.

3. Nous nous excusons auprès des éditeurs, clients d'annonces de l'« Educateur », des retards indépendants de notre volonté que subit la partie bibliographique.

4. Nous faisons remarquer aux organisateurs de cours de tous genres qui nous adressent des communiqués, que nos annonces sont à leur disposition.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

A Cully, le lundi 14 juillet 1919, le Bureau romand et les délégués des Comités des sections ont abordé, pour la première fois sur le terrain romand, une question que chacun, en particulier, connaît très bien ou même trop bien, nous voulons parler des traitements du corps enseignant dans la Suisse romande.

Que l'on se rassure, la Romande n'entend point empiéter sur l'autonomie des sections cantonales qui forment notre faisceau. Il était cependant utile que des vues fussent échangées pour voir exactement où nous en sommes et ce qu'il y a encore à faire dans ce domaine.

C'est M. Fritz Hoffmann, président central, qui introduit la discussion. Fort bien renseigné par un labeur patient et persévérant, notre collègue constate, par de nombreuses comparaisons, l'insuf-

fisance de la situation matérielle de notre groupement. Il importe d'y remédier. Dans la Suisse allemande, si tout n'est pas pour le mieux, de notables progrès ont été accomplis récemment dans différents cantons. Ce résultat est dû, chez nos collègues, à une intelligente compréhension de leurs intérêts corporatifs ; en terre romande, l'esprit de solidarité étant encore trop peu développé, on constate avec regret notre faiblesse dans nos revendications.

Nous aurions aimé donner quelques chiffres officiels, mais ce n'est là que partie remise.

Le travail de M. Hoffmann, œuvre de longue haleine, extrêmement documenté, sera envoyé à tous les membres de la section neuchâteloise pour être discuté en assemblée générale à Colombier le 13 septembre 1919.

Cette étude, d'une portée générale, puisque toutes les autres questions connexes, retraites, allocations y seront également traitées, sera, croyons-nous, appréciée par nos collègues des cantons voisins. L'*Educateur* ne manquera donc pas, en temps et lieu, d'en publier les statistiques et les nombreux extraits pouvant intéresser les membres de notre association.

Tour à tour, les délégués exposèrent la situation dans leur canton respectif. L'idée générale qui en ressortit est qu'en matière de traitement le corps enseignant ne formule qu'un vœu : il demande à obtenir un traitement suffisant pour subvenir à ses besoins sans devoir être contraint d'avoir recours aux occupations accessoires qui lui sont actuellement nécessaires et qui portent préjudice à son activité professionnelle.

En matière de retraite, même desiderata. L'école de demain, la vraie, doit être celle où les maîtres fatigués puissent faire place à des forces plus jeunes, le corollaire en est une retraite digne de ce nom. Alors, mais alors seulement, l'école sera vivifiée.

Nos lecteurs seront peut-être déçus de ne pouvoir savourer un ordre du jour plein de promesses. Nous n'en sommes pas encore là ; le programme minimum que nous avons esquissé est déjà bien beau. Aujourd'hui, cela doit suffire, nous avons vu pour la première fois le corps enseignant romand discuter de ses intérêts matériels par-dessus les frontières cantonales, c'est beaucoup, quand on se reporte à la mentalité d'antan.

Et maintenant, mieux unis, les rangs serrés, il nous sera plus facile de lutter pour le triomphe de nos revendications.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nos collègues de France, après bien des vicissitudes, voient leur mouvement d'amélioration des traitements tout près d'aboutir. Le saut en avant est immense, 200 % environ (compte rendu du *Temps*, séance de la Chambre des députés, 13 juillet 1919). Nous nous en réjouissons fort pour eux et les félicitons d'obtenir enfin ce qu'ils ont si bien mérité. Nous les remercions aussi d'éclairer notre chemin. Au temps jadis, ils regardaient chez nous, maintenant les rôles sont renversés. Pour combien de temps? La bienveillance de nos autorités, bienveillance qui nous est acquise, et une cohésion toujours plus parfaite du corps enseignant romand dicteront la réponse qui sera, nous l'espérons, conforme à nos désirs.

Il nous reste un devoir bien doux à remplir: Cully est une charmante cité; syndic, commission scolaire, collègues et vieilles connaissances, chacun fit fête aux délégués romands qui conserveront un aimable souvenir de cette bonne ville, si accueillante.

W. Brandt.

CHRONIQUE VAUDOISE

Enseignement ménager rural. — A Romainmôtier, le 21 mai dernier, a été inaugurée, en présence de M. Savary, chef de service au Département de l'Instruction publique, l'Ecole ménagère rurale créée en commun par sept des onze communes du cercle, à savoir : Romainmôtier, Bretonnières, Croy, Envy, Juriens, La Praz, et Premier.

Cette école a pour but « de donner à la campagne vaudoise des mères de famille bien préparées à leur noble tâche. » L'enseignement y est gratuit pour les élèves des communes associées. Les fournitures courantes sont aussi gratuites. Une commission spéciale, qui a toutes les obligations et tous les droits des commissions scolaires, représente les communes intéressées.

L'école est obligatoire, dès l'âge de quatorze ans, pour toutes les jeunes filles des villages associés. Elle est dirigée par une institutrice (Mlle Rouffy) pourvue du « brevet pour l'enseignement ménager », avec le concours d'une adjointe. Cette institutrice a les mêmes obligations et jouit des mêmes avantages que les institutrices primaires. Les cours durent deux ans. Les élèves quittant l'école reçoivent un certificat spécial. Le programme d'enseignement prévoit des cours de cuisine et d'alimentation, la préparation des conserves de viande, de légumes et de fruits, la comptabilité de ménage, le blanchissage, le repassage, l'entretien des vêtements, le raccommodage, la lingerie, la coupe, la confection, la tenue d'une maison, l'économie domestique, l'hygiène, la puériculture, les soins à donner aux malades, l'élevage des volailles, la culture maraîchère.

Les élèves sont réparties en « groupes », qui suivent les cours pendant une semaine chacun selon une rotation déterminée, chaque jour, sauf le samedi, dès 8 heures en été, dès 9 heures en hiver, à 4 h. de l'après-midi. Pour la cuisine sont prévus trois ou quatre groupes, avec changement d'occupation tous les deux jours; pour le repassage et le raccommodage, deux groupes.

L'école de Romainmôtier est aménagée pour 30 élèves. Elle en compte 20 actuellement. On prévoit dès maintenant un enseignement post-scolaire pour jeunes filles de 16 à 20 ans.

L'institutrice tient, jour par jour, un compte détaillé des dépenses. Celles-ci sont réglées par Romainmôtier, et, après déduction du subside de l'Etat de Vaud et de la Confédération, réparties entre les communes au prorata de leur population.

Si nous sommes entrés dans les détails de cette organisation, c'est qu'il nous paraît que l'Ecole ménagère rurale de Romainmôtier pourrait servir de modèle à d'autres. Car il faut qu'il s'en crée d'autres dans toutes les régions de notre canton. Songez que nous n'en avons jusqu'ici que six — si nous ne faisons erreur — soit à Lausanne, Vevey, Nyon, Montreux, Renens et Romainmôtier. Deux s'ouvriront bientôt, à Leysin et à Pully. C'est bien peu sur les 388 communes du canton. C'est pourquoi M. Dubuis, chef du Département de l'instruction publique, son chef de service, M. E. Savary, M. le Dr F. Porchet, par la parole ou par la plume s'efforcent de faire naître les initiatives, de stimuler les bonnes volontés, afin de doter tous nos districts, tous nos cercles, de ces écoles ménagères, appelées à rendre les plus grands services, et qui partout où elles fonctionnent sont si appréciées. A. R.

† **Henri Martin.** — Une foule de parents et d'amis réunis dans le temple de Chailly, a rendu les derniers devoirs à la dépouille mortelle de Henri Martin, instituteur. M. le pasteur Métraux rendit hommage à l'assiduité avec laquelle le défunt, chantre de la paroisse, remplit ses devoirs durant de nombreuses années. M. Gardel, au nom des Sociétés pédagogiques vaudoise et romande, des instituteurs lausannois, des contemporains et des amis, a fait revivre la figure si sympathique du pédagogue et du citoyen profondément attaché à son coin de pays, comme à son école et à ses élèves. M. le syndic Maillefer, directeur des écoles, après avoir rappelé aussi la carrière si bien remplie de celui qui, après avoir enseigné aux Cullayes, puis à Mézières, avait été appelé en 1899 à l'école de Chailly, lui a adressé un dernier adieu au nom des autorités municipale et scolaire de Lausanne. Des chœurs de circonstance ont rehaussé cette cérémonie simple et émouvante. A. R.

† **Mlle Sophie Roeck**, maîtresse de l'école enfantine de la Rouvenaz depuis une quarantaine d'années, prise d'un malaise subit le 6 juin au soir, dans le tramway, comme elle rentrait chez elle, à Clarens, ne tardait pas à succomber, malgré tous les soins qui lui furent prodigués. La défunte, qui était âgée de 60 ans, jouissait de l'estime générale. C'était une excellente personne, qui s'était donnée tout entière à sa tâche. Elle ne laisse que des regrets. A. R.

Ceux qu'on fête. — Le 3 juillet, les autorités muncipales et scolaires d'*Epalinges* ont remis à M. *Louis Reymond*, instituteur depuis 20 ans dans la localité, un important cadeau en espèces et lui ont exprimé leur vive reconnais-

sance pour son activité féconde à l'école et au dehors de l'école. M. le pasteur Renaud rendit hommage à M. Reymond et à la carrière de l'instituteur en général. M. le syndic Favrat, M. Blanc, député, dirent la gratitude et l'amitié de la population du village pour leur instituteur. On était même venu de Dommartin, localité où débuta notre collègue, il y a 24 ans, pour rappeler le souvenir heureux qu'y avaient laissé Mme et M. Reymond. M. Métraux, aux nom des collègues de celui qu'on fêtait, félicita les autorités d'Epalinges de leur initiative et adressa ses vœux au héros de la journée.

Au mois de mai dernier, M. *Aug. Pilet*, instituteur à *Penthaz*, a pris sa retraite après 20 1/2 ans d'enseignement dans la commune. Pour lui témoigner toute sa reconnaissance, la commune de Penthaz lui a offert une magnifique montre avec cette dédicace : La commune de Penthaz reconnaissante. A. R.

Les écoles et la paix. — Se conformant à une circulaire du Département de l'Instruction publique, les écoles vaudoises ont fêté, le 30 juin écoulé, la conclusion de la paix. Les maîtres ou des membres des autorités scolaires ont souligné la signification de cette mémorable journée; il y eut des chants, des cortèges, des jeux; puis, pour mieux graver dans les cœurs le souvenir du grand évènement, on accorda un jour de congé à toutes les classes. A. R.

Dons d'honneur pour nos orphelins. — Total des listes précédentes Fr. 6313 30

Mme Gavillet-Baudet, Chardonnay-Montaubion (en reconnaissance d'une délivrance) . . . . . » 20 —

Total. . . Fr. 6333 30

Le Comité.

Œuvre des « Petites Familles. ». — La première « Petite famille vaudoise », institution pour enfants de buveurs, moralement abandonnés ou orphelins, va prochainement ouvrir ses portes. Une maison à Romainmôtier, mise à la disposition de l'œuvre par une fervente amie de l'enfance malheureuse, se prépare à recevoir ses nouveaux hôtes : enfants de 6 ans et au-dessous.

Branche de l'Association romande des Petites Familles, l'Association vaudoise des P. F. s'est constituée légalemant le 29 mars 1919, et elle s'adresse maintenant avec confiance à tous ceux que le triste sort des enfants dont elle veut s'occuper ne laisse pas indifférents. Un peu plus de fr. 4000 ont déjà été recueillis, mais pour faire face aux frais d'installation et aux dépenses du premier exercice, il faudrait que la somme en caisse fût doublée. Les dons en argent seront donc bien les bienvenus, ainsi que les adhésions à l'œuvre par une demande d'admission dans l'Association. Celle-ci se compose d'abstinents et groupements d'abstinents qui acceptent la base fondamentale de l'œuvre : Evangile et Abstinence, et s'engagent à payer une cotisation annuelle de fr. 5 au minimum.

Des dons en nature : literie, vêtements d'enfants, lingerie, ustensiles de ménage, jouets, etc., seront également reçus avec la plus vive reconnaissance par Mme Emile Bonnard, à Lausanne. Le Comité se compose de : M. Raccaud, pasteur à Aubonne, président; M. Robert Curchod, pasteur à Lausanne, vice-pré-

sident ; M. Wuilleumier, professeur à Vevey (33, rue de Lausanne), secrétaire-*caissier ;* Mme Emile Bonnard, à Lausanne (9, av. de Morges), et Mlle Wehrli, à Romainmôtier. Merci à ceux qui nous ont déjà encouragés et à tous nous disons : « Aidez-nous, c'est pour l'avenir du pays, c'est pour sauver l'enfance ! »

(*Communiqué.*)

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G. Section des dames. — Dans notre dernière séance, Mme Louisa Dunand nous fit connaître, par une causerie enjouée et spirituelle, l'activité de la commission chargée d'étudier le projet concernant l'introduction de la semaine anglaise à l'école primaire. Ce projet, qui comprendrait, outre l'institution de leçons de gymnastique quotidiennes, la suppression des cours le samedi après-midi, comme cela existe dans la plupart de nos établissements secondaires, compte de nombreux adeptes, mais rencontre toutefois une certaine opposition. Espérons que cette question obtiendra une solution qui satisfera tout le monde.

M. Malche, directeur de l'Enseignement primaire, prit ensuite la parole avec l'autorité et le charme qui caractérisent ses causeries. Le sujet traité était celui-ci : « Comprendre et savoir ». M. Malche nous fit, pour ainsi dire, toucher du doigt, la différence capitale qu'il y a, pour nos jeunes élèves, entre le fait de « savoir » qui ne fait appel, dans la plupart des cas, qu'à la mémoire de l'écolier, et le fait de « comprendre » qui met en jeu toutes les facultés de son intelligence. Le conférencier insista tout particulièrement sur ce point que l'enseignement actuel doit être conçu de telle manière, que l'élève soit toujours placé en face de faits, pour ainsi dire « concrets » qui l'amèneront à trouver et à comprendre par lui-même, par un travail actif de son intelligence, la donnée abstraite qu'on désire lui inculquer. De nombreux exercices d'application immédiate de la nouvelle connaissance acquise, termineront ces leçons, essentiellement intuitives. De cette manière, la science enseignée sera vraiment « acquise » par l'élève, et l'enfant sera tout naturellement amené à cette curiosité intellectuelle qui le poussera à chercher et à désirer de nouvelles connaissances, à comparer les données acquises, etc. En un mot, l'intelligence de l'élève, tenue en éveil, acquerra un développement actif, au lieu d'un développement réceptif. M. Malche, par de nombreux exemples, rendit son exposé très vivant et convainquit certainement à ses idées celles de ses auditrices qui ne les partageaient point encore, tout en ouvrant de nouveaux horizons à celles d'entre elles qui pratiquent déjà dans leurs classes ces méthodes d'enseignement. M. M.

† Charles-William Gaudin. — Après Eugène Martin, Georges Molland, Edmond Bouvier, trois instituteurs de mérite morts en pleine jeunesse, voici que nous perdons encore, presque au début de sa course hardie, un des meilleurs parmi nous.

Charles-William Gaudin était né en 1888 ; il avait fait de bonnes études au Collège de Genève et pris, à côté de ses fonctions dans l'enseignement primaire, le grade de licencié à la Faculté des sciences sociales de notre Université. Nommé l'an dernier professeur aux cours professionnels, il préparait maintenant les examens de la licence en droit. Mais l'enseignement, les études universitaires ne suffisaient pas à remplir sa vie. Président central, il y a quelques années, de

la société d'étudiants « Stella », Ch. Gaudin prit en 1917 une grande part aux travaux de l'Union des instituteurs, dont il assuma la direction à cette date. Tâche point facile à l'heure où ses collègues exigeaient de leur association qu'elle fût la sauvegarde de leurs intérêts matériels ; il y réussit, et les jeunes instituteurs n'oublieront jamais leur courageux et bienveillant défenseur. Du fait de son entrée dans l'enseignement secondaire, Ch. Gaudin dut décliner toute réélection au comité de l'Union des instituteurs. Il se jeta résolument depuis dans la mêlée politique et devint un des membres les plus actifs du parti ouvrier socialiste. Il en était un des espoirs ; on y appréciait sa culture, son intelligence claire, son esprit décidé, sa puissance de travail. Il fut, avec M. le conseiller national Jean Sigg, son beau-père, un des principaux rédacteurs du «Socialiste», le journal du parti.

Il allait cueillir les premiers fruits du labeur de sa jeunesse quand la maladie l'a terrassé, en pleine maturité de l'esprit.

Il quitte un foyer qu'il venait de fonder, qu'égayaient déjà de doux vagissements. Il meurt au matin d'une journée qui eût été belle.

A sa famille si affligée, à Madame Charles Gaudin, à Madame et Monsieur E. Duvillard, va notre profonde sympathie. E. L.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Conférences du corps enseignant primaire. — Le corps enseignant primaire neuchâtelois a été réuni en deux conférences, l'une au Champ-du-Moulin pour le premier arrondissement et l'autre à la Chaux-de-Fonds pour le deuxième.

Les deux objets à l'ordre du jour étaient :

a) Le Fonds scolaire de prévoyance ;

b) La Caisse cantonale de remplacement.

A. *Fonds scolaire de prévoyance.* — M. Fritz Hoffmann, membre du Comité du Fonds, présenta et exposa avec clarté et précision un projet de revision de la loi de 1912.

Après une intéressante discussion, les modifications suivantes ont été adoptées à l'unanimité moins quelques voix :

1. La pension de retraite serait de fr. 1800 après 30 ans de services. Dès lors, elle s'augmenterait de fr. 120 par année de service jusqu'à concurrence de fr. 3000 à la 40me. (Actuellement : minimum fr. 900, maximun fr. 1400.)

2. La pension d'invalidité serait servie dès la 6me année de service, elle serait au minimum de fr. 1200 pour s'élever au maximum à fr. 1800. (Actuellement elle est de fr. 30 par année de service.)

3. Les pensions de veuves et d'orphelins sont instaurées, leur maximum ne pourra pas dépasser le 50 % de la pension accordée au défunt.

Nous sommes particulièrement heureux que ce principe si excellent et si juste ait été cette fois-ci admis par le corps enseignant unanime.

4. L'indemnité au décès est maintenue par compensation pour les célibataires.

5. Les cotisations des membres seront portées à fr. 160 (actuellement fr. 100).

Les communes et l'Etat paieraient une subvention totale de fr. 200 par membre (actuellement fr. 75).

6. Les cotisations seront remboursées aux démissionnaires dans la proportion du 80 % des versements des intéressés, intérêts non compris.

Au vote final, le projet, dans son ensemble, est adopté à l'unanimité et toute latitude est laissée au Comité du Fonds pour fixer les chiffres définitifs, qui seront encore, à ce que nous croyons savoir, sensiblement améliorés en ce qui concerne la pension.

Nous ne doutons pas que les autorités cantonales et communales ne consentent aux nouveaux sacrifices qui leur sont demandés. Ce serait enfin permettre aux vieux serviteurs de l'Ecole neuchâteloise de pouvoir prendre, au moment favorable et dans la sécurité, une retraite à peu près suffisante, car les nouveaux chiffres proposés n'ont rien d'exagéré, ils restent encore inférieurs à ceux des pensions des employés des C.F.F. et à ceux du projet pour les fonctionnaires de la Confédération.

B. *Caisse cantonale de remplacement.* — M. Gédet, secrétaire-caissier, présente au nom du Comité des propositions d'amélioration des indemnités de remplacement.

Après discussion, les Conférences adoptent les chiffres de bases suivants :

1. Les indemnités journalières de remplacement seront :

a) Pour les *instituteurs*, de *fr. 12* (actuellement fr. 6) ;

b) Pour les *institutrices*, de *fr. 10* (actuellement fr. 5).

2. Les primes des membres seront portées de fr. 12 à fr. 20 ou 24, et les subventions de l'Etat et des communes portées au même chiffre, ce qui donnerait une prime totale individuelle de fr. 60 ou fr. 72, permettant de payer les nouvelles indemnités et très probablement de mettre à la charge de la Caisse les deux premiers jours de remplacement.

Société pédagogique. — L'après-midi des deux conférences a été consacré à des séances de la Société pédagogique.

Les deux questions importantes à discuter étaient celles des

allocations de renchérissement pour 1918, et la

revision des traitements du corps enseignant primaire.

M. Fritz Hoffmann, notre dévoué président, toujours à la brèche pour la défense des intérêts de notre corporation, présenta deux rapports fort intéressants et solidement documentés. Aussi l'assemblée lui exprima-t-elle par acclamation sa vive et profonde gratitude pour sa féconde activité et celle du Comité central.

Allocations. — Après discussion, les décisions suivantes furent prises :

1. Le corps enseignant primaire neuchâtelois demande à nouveau au Grand Conseil que les allocations pour 1919 soient les mêmes que celles des fonctionnaires de l'Etat et non le minimum obligatoire de 50 % qui avait été voté, ce minimum, resté à peu près le même dans la très grande majorité des communes, représentait des allocations de fr. 600 pour les chefs de ménage, fr. 180 par enfant et fr. 450 pour les célibataires.

2. Il appuie l'idée que l'Etat augmente ses subventions pour les communes dont la situation financière est particulièrement difficile.

Traitements. — Le corps enseignant est unanime pour reconnaître l'insuffisance actuelle des traitements. Il ne méconnaît pas les améliorations faites en 1918, mais qui, en regard des conditions actuelles de la vie, ne suffisent absolument plus aujourd'hui. Les instituteurs et les institutrices, constamment préoccupés par une impérieuse nécessité de rechercher, dans des fonctions accessoires diverses, des ressources supplémentaires indispensables, voudraient pouvoir se consacrer plus complètement à l'école. Ils ne le pourront que le jour où les traitements seront suffisants.

Les membres de la Société pédagogique se sont prononcés pour le principe de l'*égalité des traitements* entre instituteurs et institutrices, et, sans s'arrêter à un chiffre définitif, ils ont laissé au Comité central le soin de fixer un chiffre de salaire minimum, qui sera et devra évidemment être beaucoup plus élevé que les actuels. Mais l'égalité des traitements n'est possible et n'est équitable que si, d'autre part, on admet le principe de l'*indemnité de ménage et pour enfants*, et c'est avec cette réserve que l'assemblée s'est prononcée pour l'affirmative.

Le corps enseignant travaillera en outre à obtenir le maintien des compléments locaux.

Il admet le principe du *traitement payé par l'Etat* avec allocations des communes, le seul qui permette de réaliser les améliorations qui seront demandées (motion Apothéloz au Grand Conseil). Il est bien entendu que, contrairement à ce que d'aucuns craignent, la surveillance, le contrôle de l'enseignement, la nomination du personnel, etc., resteraient du ressort des communes.

Enfin, en ce qui concerne la haute paie, le corps enseignant estime qu'elle doit être servie à partir de la quatrième année au lieu de la sixième, que cette haute paie doit être encore améliorée ou servie sur une période moins longue, de façon à permettre d'arriver plus tôt au maximum.

Le dernier objet à l'ordre du jour était la réorganisation de la Société pédagogique. Après une intéressante discussion, l'assemblée se déclare d'accord de procéder à la réorganisation de la société en lui donnant tout d'abord une base financière solide ; elle accepte également le principe d'un secrétariat permanent. Le Comité central est chargé de préparer un projet complet.

Nous ne doutons pas que, sur des bases nouvelles, la Sociéte pédagogique ne devienne plus forte ; elle sera alors munie de l'autorité et des ressources suffisantes qui lui permettront de travailler avec un succès complet aux réformes présentes ou futures, et d'arriver à donner à l'Ecole neuchâteloise et au corps enseignant la place qu'ils doivent occuper l'un et l'autre dans la République.

H.-L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Caisse d'assurance des instituteurs bernois. — Nous avons reçu le quinzième rapport de gestion de cette institution ; il embrasse l'exercice 1918. Le rapport signale avec raison la situation anormale de l'établissement par le fait que l'Etat n'a jamais augmenté sa subvention annuelle de 130 000 francs. Il en résulte que l'instituteur continue toujours de verser le 5 % de son traitement, tandis que l'Etat qui, techniquement, doit aussi verser le 5 %, n'arrive plus qu'à donner le 1,46 % des traitements globaux. Les 130 000 francs qui

représentaient le 4,43 % des sommes assurées suffisaient, il y a quinze ans, mais ne répondent plus à la situation actuelle. Les traitements ont considérablement augmenté; de plus dans quelques années les charges se feront sentir davantage, car un grand nombre d'instituteurs étaient déjà âgés quand ils sont entrés dans la caisse des retraites et l'invalidité approche à grands pas.

La pension maximum de 1800 francs, soit le 60 % de 3000 francs, est aujourd'hui insuffisante, aussi comprend-on la proposition des instituteurs de Bienne qui demandent à porter à 4000 francs le traitement maximum pouvant être assuré. Nous aurions ainsi une pension de 2400 francs, trop modeste encore dans les temps actuels.

Signalons encore le fait que, pour la première fois, les intérêts des capitaux comptés à 4 % n'arrivent plus à couvrir les dépenses en totalité. Il est vrai qu'en réalité les fonds rapportent 4 ½ %, mais les excédents, soit actuellement 112 606 francs, sont constitués en fonds de réserve des intérêts, car la situation financière actuelle n'a pas encore trouvé son équilibre.

La caisse compte 2699 membres, soit 2687 en IIIe section, 15 en IIe section, et 27 en Ire section. Si l'on y ajoute les 347 bénéficiaires de pensions, on arrive à un total de 3046 membres.

Avec ses dépôts de 6 985 753 francs, la Caisse des retraites sera bientôt le plus fort créancier de la Caisse hypothécaire.

Pendant l'exercice, 10 instituteurs et 17 institutrices ont été pensionnés; les pensions varient de 640 à 1710 francs.

Les pensions payées, en 1918, se montent à 247 284 francs, répartis sur 347 bénéficiaires.

Les contributions dont le versement a été différé ont augmenté au lieu de diminuer. Est-ce par suite des difficultés actuelles de la vie?

Les frais d'administration par 26 605 francs représentent le 2,8 % des recettes.

La Caisse d'assurance gère un fonds de secours de 100 000 francs qui a versé 5419 francs à 37 requérants.

Le rapport que nous analysons consacre quelques pages à la biographie du Dr Jean-Henri Graf, décédé le 17 juin 1918. Avec quelques hommes d'initiative, le Dr Graf a été le fondateur de la Caisse d'assurance des instituteurs. La loi scolaire de 1894 avait posé le principe de l'assurance obligatoire du corps enseignant primaire. En 1903, grâce à la loi fédérale sur les subventions à l'école primaire, la Caisse put fonctionner et le Dr Graf a été la cheville ouvrière de cette belle institution qui a déjà rendu des services aux veuves et aux orphelins d'instituteurs et qui est appelée à en rendre encore. H. Gobat.

Société des maîtres secondaires. — La section jurassienne s'est réunie le 5 juillet à Delémont. L'assemblée s'est occupée de l'amélioration des traitements et de la revision du plan d'études. Celle-ci se fera en toute indépendance, sans liaison avec celle qui est en cours dans l'ancien canton pour les écoles de langue allemande. Une commission spéciale est chargée de présenter un projet. Elle se compose de MM. Aug. Juncker, inspecteur, J. Mertenat, Ch. Junod, E. Hulliger et Ch. Nusbaumer. H. Gobat.

Le cinquantenaire de M. Auguste Joray. — Le 5 juillet, au Grand

Hôtel de Macolin, a été fêté en toute simplicité le cinquantième anniversaire de l'entrée dans l'enseignement de M. Auguste Joray, instituteur de la classe supérieure des filles à Bienne. L'inspecteur des écoles, les autorités scolaires et le corps enseignant de Bienne ont offert au jubilaire plusieurs souvenirs et lui ont présenté leurs meilleurs vœux et leurs chaleureuses félicitations. Le *Journal du Jura* dit que, pendant ces cinquante années d'enseignement, M. Joray n'a jamais dû suspendre sa classe, sauf pendant une quinzaine de jours, pour cause de maladie.

H. Gobat.

Les arbres de la paix. — Plusieurs écoles s'organisent pour planter sur une place appropriée du village un arbre de la paix, en souvenir des grands événements dont a été témoin la génération actuelle. Les nouveaux arbres feront pendant aux arbres de la liberté — généralement des tilleuls — qu'on rencontre dans un grand nombre de localités et qui rappellent l'adoption des constitutions démocratiques bernoises.

H. Gobat.

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

Une campagne malveillante.

M. le Dr Cornaz s'est livré ces derniers temps, dans la *Feuille d'Avis* de Lausanne, à de longues dissertations au sujet de l'heure d'entrée en classe, des travaux à domicile imposés aux élèves et des mauvais traitements infligés par certains maîtres à leurs écoliers.

Comme ces critiques visaient surtout Lausanne, la Commission scolaire de cette ville y a répondu brièvement dans le même journal et a fait bonne justice de maintes allégations par trop hasardées de ce contempteur de l'école actuelle.

Les questions soulevées par M. Cornaz ne sauraient laisser indifférents les membres du corps enseignant. C'est pourquoi je me permets de faire part aux lecteurs de l'*Educateur* des réflexions suivantes.

M. le Dr Cornaz déclare en résumé qu'avec le système actuel (entrée en classe à 7 h.), l'enfant n'a pas suffisamment de sommeil, qu'on doit le réveiller de force, qu'il avale son déjeuner à la hâte et arrive à l'école dans les plus mauvaises conditions possibles. C'est peut-être le cas en ville, encore faut-il se garder de généraliser, mais il en va autrement à la campagne. Au village, on a l'habitude de se coucher tôt et, conséquence toute naturelle, on se lève de bon matin. Quand sept heures sonnent, il y a belle lurette que les paysans sont à l'ouvrage et « les enfants ne doivent point sortir du lit alors que les parents s'y prélassent encore longtemps. » Les enfants ont dormi neuf heures, et cela paraît suffisant. Il n'est certes pas plus malaisé de sortir du lit à six heures en été qu'à sept ou sept et demie en hiver.

C'est le matin qu'il fait bon travailler en classe. On s'y trouve certainement mieux entre sept et huit heures que de dix à onze ou de onze à midi. Tous les maîtres, je pense, sont d'accord pour affirmer que c'est alors que se fait le travail le plus profitable, parce que le corps et l'esprit sont dispos et dans les meilleures conditions pour donner le maximum d'effort.

En dépit des affirmations de M. Cornaz, je suis persuadé que la grande majorité des maîtres et des élèves sont partisans de l'entrée en classe à sept heures en été.

Je conclus que — exception faite pour les tout jeunes enfants — il n'y a pas lieu d'admettre l'innovation qui nous est proposée. Ceux qui la préconisent sont apparemment des personnes qui n'aiment pas à se lever matin et qui disent avec Montaigne : « J'ayme fort savourer cette douceur qui consiste à ne point se mettre trop tôt sur son séant, lorsqu'on est tranquillement au lit. » Pour nous, nous croyons que Franklin a eu raison de proclamer que le lever matin procure santé, fortune et sagesse, et nous nous souvenons de la vieille maxime : « Le monde appartient à ceux qui se lèvent tôt... »

« Presque tous les parents se plaignent de la quantité de travaux que les enfants ont à faire à la maison pour l'école, » écrit encore le critique de la *Feuille d'Avis*. Ce « presque tous » me paraît excessif. Mettons « quelques parents » et nous serons plus près de la vérité. Les pères et mères sensés comprennent que si la grosse part du travail doit se faire en classe sous la direction du maître, il est nécessaire que l'élève répète ses leçons à la maison, ne serait-ce que pour amener les parents à s'intéresser à l'instruction de leurs enfants. Bien compris, imposés avec mesure, les travaux à domicile peuvent compléter heureusement l'œuvre de l'école. Ceux qui voudraient les voir interdire en vertu de la formule simpliste : l'instruction doit se faire en classe et non à la maison, me paraissent bien peu soucieux du développement intellectuel de leurs rejetons. Non contents de s'en remettre à l'école, donc à l'Etat, du soin d'instruire leur progéniture, de veiller à sa santé, de préparer son apprentissage et de lui assurer des rentes pour sa vieillesse, ils veulent l'instituer bonne d'enfants. De ce que l'école remplace dans nombre de cas avantageusement la famille, il ne s'ensuit pas que celle-ci doive se désintéresser absolument du travail qui s'y fait.

Les partisans du : Tout à l'école, rien à la maison, devraient vivre davantage pour leurs enfants et moins pour la société, leur enseigner à faire preuve de volonté, de renoncement; leur apprendre qu'on ne doit pas vivre pour satisfaire ses goûts et ses caprices; ne pas leur donner l'impression qu'ils sont le centre du monde et que leurs petites épreuves sont de grands malheurs. S'ils les entouraient d'une atmosphère de gaîté et de bonne humeur au lieu de déblatérer à journée faite contre les maîtres trop exigeants, les devoirs trop difficiles et l'heure d'entrée en classe trop matinale, tout le monde s'en trouverait mieux.

Il serait équitable aussi de ne pas mettre sur le compte de l'école des fatigues dues aux veilles prolongées outre mesure, à l'abus des sports, du cinéma, des fêtes, ou au fait que certains parents âpres au gain imposent à leurs enfants des travaux au-dessus de leurs forces. Pour ce qui est du surmenage à l'école primaire, il me souvient que le médecin des écoles de Lausanne (M. le Dr Weith, si je ne fais erreur) constatait naguère qu'il n'existait pas, et M. le Dr Rubattel, dans une conférence à Rolle, était du même avis, et déclarait que personnellement il n'en pouvait citer aucun cas. Peut-on parler de surmenage là où l'on impose, sur vingt-quatre heures, cinq ou six heures de leçons, dont il faut déduire, outre les récréations, le temps consacré au chant, à la gymnastique, au dessin, à l'écriture, qui n'exigent pas du cerveau une dépense bien considérable d'énergie ?

Enfin, M. le Dr Cornaz flétrit « le régime disciplinaire brutal auquel de nombreux enfants sont soumis ». Et il signale quelques cas de mauvais traitements dont furent victimes certains élèves des écoles lausannoises. Ce sont là des faits

regrettables, sans doute, mais au dire de la Commission scolaire intéressée, ils sont extrêmement rares. Il ne faut point prendre à la lettre les jérémiades de tels parents, trop enclins à voir dans le maître l'ennemi de leurs enfants. Au temps où nous étions élèves, le père de famille aurait adressé une véhémente semonce à son fils chaque fois que celui-ci avait été puni en classe et il n'aurait pas manqué de remercier l'instituteur d'avoir bien voulu s'efforcer de ramener dans le droit chemin son enfant rebelle ou vicieux. Aujourd'hui, on prend le parti de l'élève paresseux ou indiscipliné, contre le maître, et l'on adresse aux journaux, qui les accueillent avec empressement, de longues épîtres qui tomberont, pour leur plus grande joie, sous les yeux de nos moutards, qui certainement trouveront le temps de les lire....

Il ne faut pas trop s'étonner de ce changement d'attitude. La mode est à la mansuétude. Pourquoi punir les enfants, quand les juges n'osent pas sévir contre les grands coupables ou leur infligent des peines dérisoires? Comment châtier les jeunes insolents, alors que les hommes supportent si malaisément dans l'armée, dans les bureaux, dans les usines, l'autorité de leurs supérieurs? Et puis, il y a la théorie si commode de l'atavisme : Vous tenez pour coupable ce petit garçon qui fait des niches derrière le dos de son maître, sans songer que son arrière-grand-père était peut-être un des premiers clowns d'un cirque à l'époque de la Restauration! Vous punissez ce fieffé paresseux, sans vous douter qu'il a hérité, le pauvre, une « flemmite » incurable d'une série d'ancêtres fatigués ou d'oisifs bien rentés! Dans son dernier article (pour le moment, car l'auteur donne à entendre qu'il reprendra la plume du censeur en automne), M. le Dr Cornaz constate que l'école est nuisible par la privation de sommeil, nuisible par la trop grande quantité de devoirs dont on surcharge les enfants, « plus que nuisible par le régime disciplinaire brutal auquel de nombreux enfants y sont soumis ». Et c'est pour cela que les écoliers aiment tant les vacances!

Mon Dieu! si l'école est si nuisible que cela, il ne reste qu'une chose à faire : la supprimer. Mais alors il n'y aurait plus de docteurs. Il est vrai que le surmenage étant supprimé du même coup, le monde pourrait peut-être s'en passer.

Quant aux vacances, les maîtres... et les médecins les voient venir avec autant de plaisir que les enfants Mais il est certain d'autre part que la généralité des écoliers aiment aussi l'école et s'y rendent avec plaisir, que « le souci des devoirs à préparer » ne les harcèle point du tout, et que la classe, n'en déplaise à M. Cornaz, ne leur semble pas « une prison où tous tremblent sous la férule du maître et où règne une atmosphère de crainte continuelle qui endurcit les uns et intimide les autres. »

Faudra-t-il, demande le critique de la *Feuille d'Avis*, faudra-t-il créer une Société pour la protection de l'enfant à l'école? Faudra-t-il, dirai-je à mon tour, fonder une Ligue pour protéger l'école contre les attaques de ceux qui la chargent de tous les crimes d'Israël? A. Roulier.

Nous renvoyons à notre prochain numéro un deuxième article sur cette question. (*Réd.*)

INFORMATION

Education physique. — Les trois cours suivants d'éducation physique et jeux de plein air sont prévus pour l'été 1919 :

1. *Un cours de dames* destiné à toute la Suisse romande et au Tessin, à l'île Saint-Pierre (lac de Bienne), du 19 au 23 août ; direction : Mlle Vogt et Dr Messerli, professeurs de gymnastique, à Lausanne. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 14 août, par Mlle Vogt, rue Saint-Pierre, Lausanne.

2. Un *cours pour messieurs* destiné aux cantons de Vaud, Genève et Valais, du 5 au 9 août, à Yverdon ; direction : Dr Messerli, de Lausanne, et M. G. Grosjean, professeur à Bienne. Inscriptions jusqu'au 31 juillet, chez le Dr Messerli, à Lausanne.

3. Un *cours pour messieurs* destiné aux cantons de Berne (Jura), Neuchâtel, Fribourg et Tessin, à l'île Saint-Pierre, du 12 au 16 août ; direction : MM. Grosjean, professeur à Bienne, et J. Juillerat, professeur de gymnastique à Porrentruy. Inscriptions jusqu'au 31 juillet, auprès de M. Grosjean, rue de la Plaanke, 4, Bienne.

Indemnités : Les participants régulièrement admis recevront des indemnités journalières de fr. 7 ; fr. 5 pour ceux habitant la localité où a lieu le cours. Les frais de voyage en troisième classe seront remboursés. Les directeurs de cours ont prévu, à l'île Saint-Pierre, le logement et l'entretien complet des participants pour le prix de fr. 7 par jour.

Le plan de travail de chaque cours comprendra journellement 6 heures d'exercices pratiques et 1 1/2 h. de causeries et discussions. (*Communiqué.*)

BIBLIOGRAPHIE

La langue internationale de l'avenir, par Richard Berger. — Ido-Verlag, Zurich. Librairie Ch.-H. Baumann, Couvet. Ido-Uniono, Berne. Prix : 80 cent.

Nous signalons volontiers cette brochure d'un instituteur vaudois qui s'est acquis une notoriété justifiée dans la question si controversée de la langue internationale. Après une courte introduction exposant la valeur et les données du problème, M. Berger fait l'historique des discussions et des études qui ont abouti à la création de l'Ido, lequel est à ses yeux la seule langue internationale définitive ; il base sa conviction sur le fait qu'elle est l'œuvre collective de nombreux savants et qu'elle seule applique rigoureusement la loi, géniale en effet, de Jespersen : *adopter pour chaque mot la racine qui se retrouve le plus de fois dans toutes les langues.*

Toute une partie de l'intéressante brochure de M. Berger est consacrée à une polémique contre les systèmes concurrents ou divergents. Une chose qui frappe et étonne les profanes, c'est la passion apportée par les adeptes de n'importe quelle langue internationale dans la défense de leur point de vue respectif ; leurs discussions rappellent celles auxquelles les sténographes des diverses écoles nous firent assister autrefois. Après avoir eu les pangermanistes, les panrusses, etc., allons-nous avoir les pan-idistes et les pan-espérantistes ? Ce serait inquiétant pour le repos de l'humanité.

Deuxième fascicule du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. — Administration, 7, Place Piaget, Neuchâtel.

En parcourant ce deuxième fascicule, on se rend compte de l'énorme accumulation de matériaux que nécessite la publication du *Dictionnaire*. Les articles compris entre les mots « Acacias » et « Aigle » suffisent à en remplir les cent soixante colonnes. A signaler particulièrement entre des centaines d'autres les articles Académie, Aéronautique, Affranchissement, Agassiz, Agriculture, Aigle, etc., ainsi que de nombreux noms susceptibles d'intéresser non seulement ceux qui les portent, mais aussi toutes les personnes curieuses de recherches biographiques et historiques.

Liste alphabétique des verbes irréguliers de l'anglais contemporain, par G. Bonnard, docteur ès-lettres, maître au Collège et au Gymnase classique. — Lausanne, Payot. Prix : fr. 1,25.

On trouve une liste analogue dans toutes les grammaires anglaises quelque peu complètes, mais la comparaison de plusieurs listes des verbes irréguliers anglais élaborées par des auteurs différents permet de constater des différences d'usage assez sensibles. M. le Dr G. Bonnard, appelé récemment à la chaire d'anglais de l'Université de Lausanne (ce dont nous félicitons et le nouveau professeur et l'Université de Lausanne), s'est donné pour tâche, dans le petit opuscule que nous recommandons à nos lecteurs, d'établir une liste dont les formes essentielles sont celles qu'utilisent les bons auteurs contemporains, à l'exclusion des formes dialectiques et vulgaires. C'est dire que, dans tous les cas où l'usage est flottant, on fera bien de recourir à cette liste élaborée par un jeune professeur dont le nom fait déjà autorité en matière d'études anglaises. E. B.

En revenant des frontières. Supplément au chansonnier militaire du capitaine A. Cerf. Fœtisch frères S. A., éditeurs, Lausanne. 75 centimes.

Nos braves troupiers sont revenus des frontières où ils avaient fidèlement monté la garde pendant plus de quatre ans. Que le temps leur aurait paru plus long encore s'ils n'avaient pas eu tous, dans la poche de leur tunique, le charmant chansonnier militaire du capitaine Cerf. On ne dira jamais assez combien ce petit ouvrage a contribué à maintenir haut le moral de notre armée.

Le capitaine Cerf publie aujourd'hui, par les soins de la maison Fœtisch frères S. A., un supplément à son chansonnier, supplément qui porte le titre significatif de *En revenant des frontières*. L'auteur estime avec raison que si l'on a chanté au cantonnement et dans les colonnes de marche, il ne convient pas de rester bouche close maintenant qu'on est revenu chez soi. Et il nous offre de fort jolies chansons, propres à dérider les plus moroses. En voici qui sont d'actualité : En revenant de guerre, Trois jeunes soldats, En passant par la Lorraine. D'autres comme : Le retour au chalet, la Poya, Là-haut sur la montagne, évoquent nos Alpes neigeuses. Puis ce sont des chansons d'amour : La chevrière, Lucas, Les lilas, et même de petits romans, des ballades : La courageuse amante ou Quand Madelon, qui était la chanson favorite des légionnaires suisses. Ce petit recueil complète fort bien le Chansonnier militaire et porte à 112 le nombre des chants recueillis par le capitaine Cerf.

Gustave Ador, par Robert de Traz. Un volume avec deux hors-textes et une couverture illustrée. Fr. 2,50. Librairie Payot & Cie, Lausanne.

On publie rarement en Suisse la biographie d'hommes encore vivants et en pleine activité ; mais les temps où nous vivons sont exceptionnels ; ils ont mis en relief des personnalités de premier ordre, et il est bon, pour le profit de la génération présente, de tirer sans attendre davantage la leçon de leur vie.

C'est pourquoi nous saluons avec plaisir la publication de cette biographie du président actuel de la Confédération suisse. Chez Gustave Ador, le philanthrope domine l'homme politique, l'homme est à la hauteur du citoyen. Sa belle carrière est faite d'optimisme, de clairvoyance et de volonté forte ; c'est une intelligence vive réchauffée par un cœur généreux dont M. de Traz nous offre aujourd'hui la réconfortante analyse.

L'Agence internationale des prisonniers de guerre. — Album de 122 pages, publié par le Comité international de la Croix-Rouge. Prix : fr. 15.

Après quatre années d'activité et à la veille de fermer ses portes, l'Agence internationale des prisonniers de guerre publie un album de plus de 150 photographies de Frédéric Boissonnas montrant le fonctionnement de ses différents services, tant vues des salles et des collaborateurs au travail que fac-similés de documents. L'ordre observé est méthodique. Sont passés successivement en revue : la Direction, l'établissement des listes de prisonniers, la recherche des disparus, les enquêtes sur les prisonniers, la communication des décès, le service des prisonniers civils, celui des sanitaires, la trésorerie et les services annexes. Ce superbe ouvrage présente ainsi un tableau à la fois complet et succinct de l'œuvre énorme qui vaut à la ville de Genève la reconnaissance et l'admiration de l'univers.

Le Comité a tenu à ce que soient notés, à la fin de cet album, les noms des trois mille collaborateurs de l'Agence qui se sont succédé au Musée Rath au cours de ces quatre années.

Les souscriptions sont reçues à l'Agence internationale des prisonniers de guerre, Service Album, Musée Rath, Genève.

L'amour maternel. Son origine, son évolution, par Marthe de Maday-Hentzelt. — Payot & Cie, 1 vol. de xv et 378 p. Prix : fr. 5.

Livre savant, documenté, plein de faits, mais nullement indigeste. Parfaitement clair au contraire et *un* par la suite et l'enchaînement des idées.

Cet amour maternel, que l'on se représente d'ordinaire comme un instinct simple et permanent, l'auteur le soumet à une critique serrée et démontre, à la lumière des faits, que sa simplicité et sa permanence ne sont qu'apparentes. L'amour maternel est un ensemble extrêmement complexe. Rien de plus intéressant que d'en suivre la lente évolution à travers toute l'échelle animale et toute l'histoire humaine.

Dirai-je que les explications que l'auteur propose pour remplacer les explications traditionnelles de certains faits de la vie animale (insectes, oiseaux) n'ont pas toujours réussi à créer chez moi la conviction ? Mais ceci n'est qu'un détail. Ce qui occupe plus de la moitié du volume et ce qui intéressera par-dessus tout les éducateurs, c'est l'étude de l'amour maternel dans l'humanité. Mme de Maday n'était pas seulement une femme de science ; elle était aussi professeur à l'Institut J.-J. Rousseau ; les questions d'éducation la passionnaient, et son livre ne laissera aucun éducateur indifférent. Mme de Maday est morte en 1914, à l'âge de trente-deux ans. Devant cette vie brisée, on ne peut que se découvrir avec sympathie et respect.

ALB. C.

OUVRAGES REÇUS

Vivre. Essai de biosophie théorique et pratique, par Paul Oltramare, professeur à l'Université. — Genève, Georg & Cie, éditeurs. Prix : fr. 6.

La Question jurassienne, par P.-O. Bessire, docteur ès lettres, professeur d'histoire à Porrentruy. Elégante brochure de 134 pages sorties des presses de l'Imprimerie libérale S. A., à Porrentruy, où elle est en vente, ainsi que dans toutes les librairies. — Prix 2 fr.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE

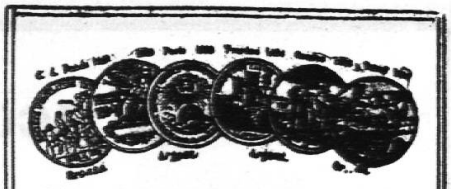

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1er titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**

Pompes funèbres générales

Hessenmuller-Genton-Chevallaz
S. A.
LAUSANNE Palud, 7 Chaucrau, 3
Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs de la Société Pédagogique Vaudoise.

A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève

La Maison fournit tous les modèles de tables d'école sur demande

Tableaux noirs. Porte-cartes géographiques

Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

Les machines à coudre

SINGER

nouveau modèle, constituent en tout temps un

Cadeau

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS	*St-LOUIS*	*MILAN*	*BRUXELLES*
1878-1889-1900	*E.U.A. 1904*	*1906*	*1910*
	TURIN	*PANAMA*	
	1911	*1915*	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre **LAUSANNE** **Casino-Théâtre**

Direction pour la Suisse :
Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.
Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.
Delémont, r. de la Préfecture, 9.
Fribourg, rue de Lausanne, 64.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison Orsat frères.
Montreux, Grand'rue, 73
Neuchâtel, rue du Seyon.
Nyon, rue Neuve, 2.
Vevey, rue du Lac, 11.
Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,**

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

J.H. 433 B.

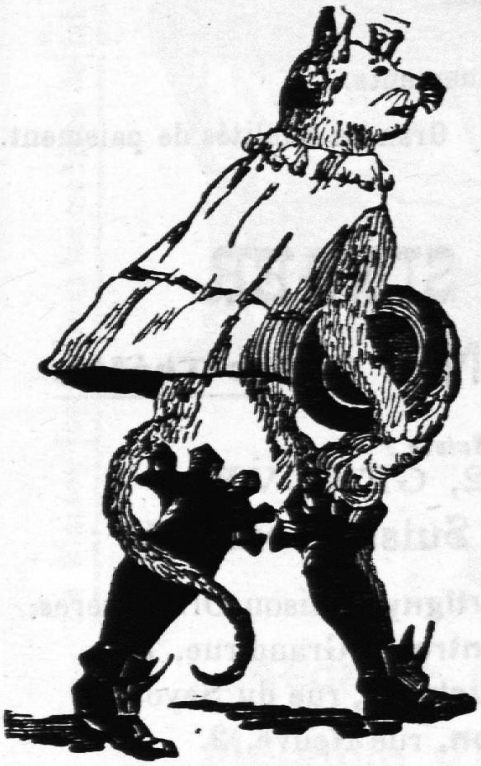

Nous offrons

pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46 . Fr.	29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis . . .	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 35	18.75

Envoi contre remboursement

Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place du Pont

LAUSANNE

Escompte à 30 jours à MM. les instituteurs de la S. P. V. **10 %**

Un de nos représentants se rend à domicile pour soumettre les échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.

MAISON SPÉCIALE de VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE

FRANCILLON & Cie

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

CHŒURS PATRIOTIQUES POUR LE 1er AOUT

Chœurs à 3 voix égales a cappella.

2743.	*Amiel, A.*	Roulez, tambours	0 30
466.	*Juillard, E.*	Nouveau chant national suisse	0 25
273.	*Kling, H.*	Le drapeau fédéral	0 25
433.	—	La patrie suisse	0 50
431.	—	Chant du 1er août	0 50
2274.	—	Invocation patriotique	0 25
068.	*Lauber, E.*	La terre helvétique	0 25
750.	*Schnell, D. J.*	Chant patriotique (2 voix)	0 50

CHŒURS POUR PENTECOTE

365.	*Allebert, G.*	Chant de Pentecôte (chœur mixte a capp.)	0 50
78.	*Kling, H.*	Donne-nous ton esprit, pour soli et chœur à 3 voix et piano ou orgue	1 50
2529.	—	Idem. voix seules en partition	0 50
2702.	*Lasso, O. di*	Pour le jour de Pentecôte (3 voix)	0 25
2797.	*Nicole, L.*	Les cloches de Pentecôte (chœur mixte)	0 50
2857.	—	Esprit de lumière (chœur d'hommes)	0 40
322.	*North, C.*	Chant de Pentecôte » »	0 40
324.	—	Esprit divin tu nous rends fort (ch. mixte)	0 35

GRANDS SUCCÈS

Tailleur et cordonnier.
Duo bouffe avec parlé.
Musique de Colo-Bonnet.
Paroles de M. Chamot.
(sous presse)

Elite et Landsturm.
Duo comique avec parlé.
Musique de Colo-Bonnet.
Paroles de M. Chamot.
(sous presse)

Soubrette et maîtresse.
Duo pour jeunes filles.
Musique de Bastide.
Paroles de A. Pajol.
Prix net : **2 fr.**

Le chanteur malgré lui.
Duo comique pour hommes.
Musique de Bastide.
Paroles de A. Pajol.
Prix net : **3 fr.**

DIX CHANSONS VILLAGEOISES

Musique de G. Waldner. — Paroles de M. Chamot.

J'y suis tant bien. — Boire son verre. — Mon chalet. — La montée des vaches. — Les boveyrons. — Le ramasse-pompons. — Le lac de Bret. — Le vin de Gollion. — Les yeux bleus de ma bonne amie. — L'amoureux de la Julie.

Un album, pour chant et piano : **5 fr.**

L'Harmonie et la Composition musicale à la portée de tous.

L. Périneau.

Premier prix d'harmonie du Conservatoire national de musique.
Premier prix de composition musicale de Paris.

COURS POPULAIRE D'HARMONIE PRATIQUE ET DE COMPOSITION MUSICALE EN STYLE LIBRE.

Cet ouvrage s'adresse surtout aux personnes n'ayant fait aucune étude d'harmonie.

Prix du volume in-8, de 294 pages : **12 fr.**

FŒTISCH FRÈRES S.A. Editeurs, à Lausanne

Lausanne. — Imprimeries Réunies S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LVme ANNÉE — Nos 31-32 LAUSANNE, 9 août 1919.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, Professeur à l'Université.
NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT : Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.
PRIX DES ANNONCES : 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

Cours pour maîtres d'écoles professionnelles

A SOLEURE

du 8 septembre au 4 octobre 1919.

PROGRAMME

1. Etudes et dessin professionnel à main libre pour l'industrie du vêtement.
2. Etudes, esquisses et dessin professionnel pour l'industrie métallurgique et la bâtisse.
3. Théorie professionnelle et commerciale : Tenue des livres et calcul des prix de revient, correspondance professionnelle calcul professionnel, sciences naturelles, étude des matériaux, questions de droit et de législation. Didactique de l'enseignement professionnel.

Les maîtresses d'écoles professionnelles sont admises au cours. Les renseignements sont donnés et les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 août 1919 par B. Stöcklin, instituteur à Granges (Soleure).

Granges, le 15 juillet 1919.

B. Stöcklin, président. Th. Kuhn, secrétaire.

Institutrice

On cherche pour le Portugal une institutrice sachant parfaitement le français et l'anglais, diplômée d'un Conservatoire de musique (cours de piano).

Adr. offres à **Mlle de Silva** (chez M. Cardinaux), **Châtel St-Denis.**

P 26153 L

Etud. ès lettres **(Suisse allemand)** désire passer le mois de septembre à la campagne (vers le lac Léman) dans une bonne famille, pour se perfectionner dans la langue française.

Offres sous chiffres O H à l'administration de l'Educateur.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.

Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS. — **St-Saphorin (Lavaux)**, fr. 2400 plus logement, jardin et vigne ; 12 août. — **Romainmôtier** fr. 2400, plus logement, jardin et chauffage central ; 15 août. — **Corcelles-le-Jorat**, fr. 2400 plus logement, jardin et 10 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école ; 19 août. — **Vallorbe (Le Day)**, fr. 2400 à fr. 2650, logement et jardin. Entrée en fonction : 1er novembre. Délai d'inscription : 22 août. — **Chavannes-le-Veyron**, fr. 2400, logement, jardin et bois nécessaire au chauffage de l'école. Délai : 22 août. — **Pully,** *maître de la classe primaire-supérieure,* fr. 2800 à fr. 3300, suivant années de service dans le canton, plus fr. 620 pour logement et plantage. Le titulaire sera tenu d'habiter le territoire de la commune. Les postulants sont priés de ne se présenter que sur convocation. Délai : 22 août.

INSTITUTRICES: Morcles, *maîtresse de la classe semi-enfantine,* fr. 1100, plus logement et jardin ; 12 août. — **Vuibroye**, *institutrice primaire,* fr. 1700 plus logement, jardin et 4 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école ; 15 août. — **Le Mont s. Lausanne**, *institutrice* au **Hameau du Petit-Mont**, fr. 1700 plus fr. 300 pour indemnité de logement et jardin. Entrée en fonction le 1er novembre prochain, avec obligation d'habiter le territoire de la commune. Délai : 19 août. — **Chexbres**, *institutrice primaire,* fr. 2000 pour toutes choses : 22 août.

Places secondaires au concours

Collège de Cossonay, maître secondaire pour l'enseignement du français, de l'allemand, de l'italien ou éventuellement de l'anglais, de l'histoire et instrnction civique, de la calligraphie Eventuellement chant.

Obligations et avantages légaux. Traitement : fr. 3600. Délai : 12 août.

Collège de Rolle, maître de français et éventuellement d'autres branches, fr. 3600, avec augmentations communales de fr. 50 tous les 4 ans jusqu'au maximum de fr. 3850 ; 15 août.

---

1. Brevets pour enseignements spéciaux

Des examens pour l'obtention de brevets spéciaux pour l'enseignement de **l'anglais, de l'italien, du dessin artistique, du dessin technique, de la musique vocale, de la calligraphie, de l'économie domestique et de la gymnastique** auront lieu en 1919, à partir du 15 septembre.

Les dates précises seront fixées ultérieurement.

Adresser les inscriptions, titres et renseignements sur l'activité antérieure et les études faites, au Département de l'Instruction publique et des cultes, service de l'enseignement secondaire.

Délai d'inscription : 15 août 1919.

2. Brevets de maîtresse secondaire.

Des examens pour l'obtention de ce brevet auront lieu en automne 1919.

Adresser les inscriptions, titres et renseignements jusqu'au 1er septembre 1919 au Département de l'Instruction publique et des cultes, service de l'enseignement secondaire.

Editions ATAR — GENÈVE

Livres en usage dans les Universités, Collèges, Ecoles secondaires, primaires et privées de la Suisse romande.

ARZANI, *prof.*	*Grammaire italienne*	Fr. 3.—
» »	*Anthologie italienne*	» 3.—
CHOISY, L., *pasteur.*	*Manuel d'instruction religieuse, 4me édition.*	» 0.75
CLIFT. J.-A.	*Manuel du petit solfégien.*	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1re série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » 2me série Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » 3me série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie	» 1.70
DÉMOLIS, *prof.*	*Physique expérimentale*	» 4.50
DENIS, Jules.	*Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)*	» 2.—
DUCHOSAL, M.	*Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète*	» 0.60
» »	» » » *réduite*	» 0.45
EBERHARDT, A., *prof.*	*Guide du violoniste*	» 1.—
ELZINGRE, H., *prof.*	Manuel d'instruction civique (2me partie : Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	*Pour les tout petits, poésies illustrées*	» 2.—
GAVARD, A.	*Livre de lecture, degré moyen*	» 1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E.	*Comment faire observer nos élèves?*	» 2.25
GROSGURIN, *prof.*	*Cours de géométrie*	» 3.25
JUGE, M. *prof.*	*Notions de sciences physiques*	» 2.50
	Leçons de physique, 1er livre : Pesanteur et chaleur	» 3.75
	» » *2me livre : Optique*	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle	» 3.25
	Leçons de chimie	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande)	» 2 75
LESCAZE, A., *prof.*	*Premières leçons intuitives*	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, Ire partie	» 1.50
	» » IIme partie	» 3.—
	» » Ire partie, professionnelle	» 2.25
	» » IIme partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1re *partie*	» 1.40
	2me *partie*	» 1 50
	3me *partie*	» 1.50
MALSCH, A.	*Les fables de la Fontaine (édition annotée)*	» 1.50
MARTI, A.	*Livre de lecture, degré inférieur*	» 2 50
MARTI et MERCIER.	*Livre de lecture, degré supérieur*	» 3 —
PITTARD, Eug., *prof.*	*Premiers éléments d'histoire naturelle*	» 2.75
PLUD'HUN, W.	*Comment prononcer le français?*	» 0.50
»	*Parlons français*	» 1.—
POTT, L.	*Geschichte der deutschen Literatur*	» 4.—
SCHUTZ, A.	*Leçons et récits d'histoire suisse*	» 2.—
THOMAS, A., *pasteur.*	*Histoire sainte*	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

GENÈVE ▫ Editions ATAR ▫ GENÈVE

L'électricité de l'expérimentateur

Plus de 500 appareils vendus

Une nouvelle source de courant électrique pratique et inépuisable

Fabrication suisse

Le transformateur W. D.

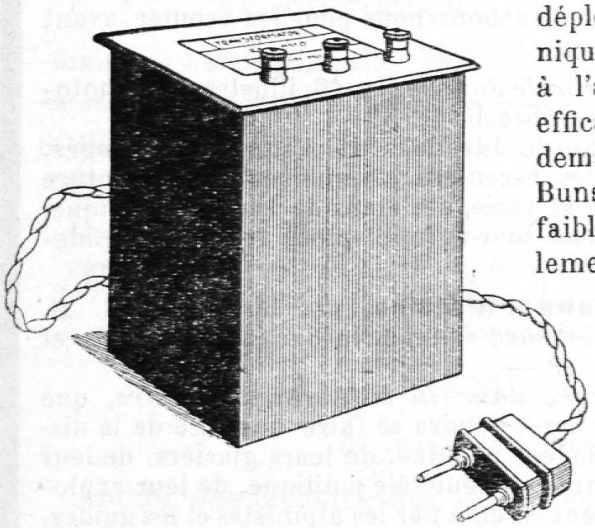

Ceux qui ont fait des essais avec des courants faibles ont sans doute souvent déploré l'imperfection des éléments galvaniques qu'ils devaient employer. L'élément à l'acide chromique ne livre un courant efficace qu'en un temps assez court. Il demande beaucoup de soins. Les piles Bunsen et Léclanché ne donnent qu'un faible courant et les piles sèches sont également impropres à la production des forts courants. — Ces désavantages et inconvénients disparaissent immédiatement avec l'emploi du transformateur W. D.

Celui-ci n'a pas besoin d'être rempli, ne demande aucun soin et ne s'use pas.

Au simple contact d'une conduite pour la lumière (à courant alternatif) il est tout de suite prêt à fonctionner. Il livre un très fort courant qui ne pourrait être obtenu que par l'emploi de toute une série de piles. Le courant obtenu est assurément du courant alternatif. Il faut pour employer le transformateur un courant alternatif de 110-130 volts. Pour les plus hautes tensions, je livre un modèle spécial.

Mes transformateurs réduisent avantageusement les courants à haute tension en une basse tension de 3 à 8 volts.

Le redresseur de courant

Pour certains buts, par exemple des essais galvanoplastiques, dans l'électrolyse et pour la charge des accumulateurs, on ne peut employer que du courant continu. Je mets pour cela en vente un redresseur de courant très simple et méritant une pleine confiance.

Demandez le prix-courant spécial gratuit

à E.-F. BUECHI, atelier d'optique et de mécanique

BERNE

LIBRAIRIES PAYOT & Cie,

LAUSANNE - GENÈVE - VEVEY - MONTREUX

Ouvrages pour les Alpinistes :

Légendes des Alpes vaudoises, par *Alfred Ceresole.* Illustrations de Eug. Burnand. Grand in-8, carré, relié, fr. 9.— broché, fr. 6.—

Les *Légendes des Alpes vaudoises* sont comme un écho d'un temps qui n'est plus et de croyances évanouies. Penchons-nous pour les écouter avant qu'elles soient oubliées à jamais.

Souvenirs d'un alpiniste, par *Emile Javelle.* In-16, illustré de 8 phototypies. Nouvelle édition sous presse, broché fr. 5.—

Les descriptions d'ascensions d'Emile Javelle sont d'admirables pages. Elles réunissent, en effet, des qualités rarement assemblées : une peinture ferme et sobre, une émotion simple et vraie, des élans de lyrisme poétique, des pensées hautes et fortes s'y allient tout naturellement aux faits rapidement indiqués. G. VALLETTE.

Les Alpes dans la nature et dans l'histoire, par le Dr *W. A. B. Coolidge.* Edition française par Edouard Combe. In-8 avec 16 clichés et 7 cartes, broché fr. 9.— ; relié fr. 18.—

C'est à *ce livre unique en son genre dans la littérature alpestre,* que devra avoir recours désormais quiconque voudra se faire une idée de la distribution orographique des Alpes, de leur étendue, de leurs glaciers, de leur flore, de leur faune, de leurs habitants, de leur rôle politique, de leur exploration et de leur conquête relativement récente par les alpinistes et les guides.

Sur l'Alpe fleurie, par *G. Flemwell.* Edition française par L. Marret et L. Capitaine. In-8, avec 63 illustrations, dont 20 planches en coul. fr. 20.—

Livre délicieux où les merveilles de la flore alpine sont décrites par un vrai poète.

Dans les Alpes et le Jura, par *Hippolyte Balavoine.* In-16, fr. 4.50.

Ces pérégrinations dans les montagnes sont contées en un style alerte, avec un humour et un talent d'observation qui sont vraiment d'un Töpffer moderne.

Le Village dans la Montagne, par *Edmond Bille* et *C.-F. Ramuz.* In-4° relié, avec 170 illustrations, 54 hors-texte et 34 estampes en couleurs. fr. 30.—

Quelle saveur et quel art dans ce livre que tous ceux qui aiment la montagne devraient posséder et dont on a dit qu'il peut passer pour un modèle du livre moderne.

La Croix du Cervin et autres nouvelles, par *Charles Gos.* In-16, fr. 4.50.

« S'il y a de la vigueur et même de la puissance dans le talent de M. Gos, il y a aussi de la délicatesse et du charme. Avec la *Croix du Cervin,* notre littérature d'imagination s'est enrichie d'une note singulièrement forte et neuve. » Virgile ROSSEL.

« La netteté du trait, la précision de la couleur, la noblesse de l'inspiration donnent à ce livre non seulement un vif attrait, mais un mérite littéraire incontestable. M. Ch. Gos, en tout cas, possède le talent de conter et la vision colorée du peintre. » Maurice MILLIOUD.

Du sang sur la neige, par *Georges Casella.* In-16, fr. 4.50.

Tragédies de la montagne d'un réalisme de bon aloi et contées en un style nerveux et imagé.